

INFORMATION RIVERAINS

Pour la réalisation de la voirie en enrobé
Avenue Jean Faure
Entre la coursière des Vignes et l'allée du Chêne
de la Dame

Du 26 Avril au 07 Mai inclus

(Hors intempéries & aléas)

De 7h30 à 17h00

ROUTE BARRÉE

CIRCULATION INTERDITE

STATIONNEMENT INTERDIT DANS LA RUE



Cf arrêté temporaire n° 21/044

Riverain : accès piéton maintenu en permanence, mais accès
véhicule difficile en journée. En dehors des heures de
chantier, accès normal pour les véhicules.

- > Accès par la rue de Bel Air condamné dans les 2 sens.**
- > Merci de limiter vos déplacements en journée ou de vous**
garer à l'extérieur du chantier dans la mesure du possible et
de vous conformer aux indications du chef de chantier.

Comptant sur votre compréhension,